

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

Séance du 17 juin 2019

Délibérations n°2019-44 à 46

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	21	21

L'an deux mil dix neuf, le lundi 17 juin à 20h30, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Laurence THERY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 12 juin en envois postal et jeudi 13 juin en dématérialisé.

Présents : ANSANAY Emmanuelle, CHARPENTIER Vincent, FELTZ Corinne, GEORGES Stéphane, GONNET André, GUILLON Dominique, JACQUIER Patricia, LAGUIONIE Brice, LARGE Sylvie, LASSERRE Béatrice, MICHELONI Christine, MOURETTE Jean-Louis, NOLLY Michel, OUDJAOUDI Cécile, POURCHON Franck, RAFFIN Adrian, RATAHIRY Gaëlle , SAEZ Brigitte, THERY Laurence, VEUILLEN Pascal, VUILLERMOZ Annie.

Absents non excusés : LEJEUNE Gilles , MOUSSY Aude

Secrétaire de Séance : RAFFIN Adrian

Début de séance : 20h36

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mai 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité

Délibérations

Objet : Subventions aux associations

Après analyse des rapports financiers (comptes de résultat, budgets prévisionnels) et de l'intérêt des Touvétiens pour les différentes associations de la commune), après lecture des rapports moraux (appréciation des manifestations et des événements portés par les associations), et compte-tenu de l'historique d'attribution, M. Nolly propose au conseil municipal une répartition des subventions, telles qu'indiquées dans le tableau suivant :

Associations	Proposition de subvention
Être et devenir	100,00 €
Le Touvet Dantan	150,00 €
Ludothèque « Le coffre à jouer »	150,00 €
Nounous et Cie	150,00 €
Club Azimuts et Cie	200,00 €
Les Rocktambules	250,00 €
Step by step	300,00 €
Amitié Loisirs	350,00 €

Club Pour Tous « le Beaumont »	400,00 €
Dravie Sport Nature	400,00 €
Le Touvet Basket	400,00 €
Tennis Club Saint Vincent / Le Touvet	400,00 €
Les Grappashow	500,00 €
Touvet Volley-Ball	500,00 €
Grési'savate	600,00 €
Atelier du Pont des Arts	650,00 €
Comité des fêtes	800,00 €
Gymnastique Volontaire	800,00 €
Le Sou des Ecoles	850,00 €
English is fun	1 400,00 €
Les Tire-Clous du Grand Manti	1 400,00 €
Touvet Badminton Club 38	1 400,00 €
Grésivaudan Blues Festival	1 800,00 €
AS Touvet - La Terrasse 38	1 900,00 €
Le Touvet Judo	2 000,00 €
Tennis de table du Grésivaudan	2 000,00 €
Petit Conservatoire de danse du Grésivaudan	3 600,00 €
Rugby Club Touvet-Pontcharra	4 300,00 €
Ecole de Cordes du Grésivaudan	10 00,00 €
Ecole de Musique des Deux Rives	11 000,00 €
	48 750,00 €

Vu les demandes de subventions reçues en mairie

Considérant les critères d'attribution des subventions

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions annuelles de fonctionnement aux associations tel qu'indiqué en annexe

Subventions 2019 de fonctionnement

Associations	Proposition de subvention
Être et devenir	100,00 €
Le Touvet Dantan	150,00 €
Ludothèque « Le coffre à jouer »	150,00 €
Nounous et Cie	150,00 €
Club Azimuts et Cie	200,00 €
Les Rocktambules	250,00 €
Step by step	300,00 €
Amitiés Loisirs	350,00 €
Club Pour Tous « le Beaumont »	400,00 €
Dravie Sport Nature	400,00 €
Le Touvet Basket	400,00 €
Tennis Club Saint Vincent / Le Touvet	400,00 €
Les Grappashow	500,00 €
Touvet Volley-Ball	500,00 €
Grési'savate	600,00 €
Atelier du Pont des Arts	650,00 €
Comité des fêtes	800,00 €
Gymnastique Volontaire	800,00 €
Le Sou des Ecoles	850,00 €
English is fun	1 400,00 €
Les Tire-Clous du Grand Manti	1 400,00 €
Touvet Badminton Club 38	1 400,00 €
Grésivaudan Blues Festival	1 800,00 €
AS Touvet - La Terrasse 38	1 900,00 €
Le Touvet Judo	2 000,00 €
Tennis de table du Grésivaudan	2 000,00 €
Petit Conservatoire de danse du Grésivaudan	3 600,00 €
Rugby Club Touvet-Pontcharra	4 300,00 €
Ecole de Cordes du Grésivaudan	10 00,00 €
Ecole de Musique des Deux Rives	11 000,00 €

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

(Ne se prononce pas : FELTZ Corinne pour Dravie Sport Nature,
GEORGES Stéphane pour Rugby Club Touvet-Pontcharra,
Gaëlle RATAHIRY pour Touvet Volley-Ball, André GONNET
pour Grésiblues)

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

Objet : Budget principal- Décision modificative n°2

Suite à la modification d'un permis de construire de 2013, la Direction Régionale des Finances Public nous demande un remboursement pour trop perçu au titre de la taxe d'aménagement de ce permis d'une valeur de 97 €

Le tableau suivant retranscrit ces propositions d'évolutions d'inscription budgétaire :

Chapitre 10 Immobilisations corporelles Article 10226 taxe d'aménagement 500,00	Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves Article 10226 Taxe d'aménagement 500,00
TOTAL 500,00	TOTAL 500,00

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE de procéder de la manière suivante à l'affectation de dépenses et de recettes du budget principal pour un montant de 500.00 € en section d'investissement

Chapitre 10 Immobilisations corporelles Article 10226 taxe d'aménagement 500,00	Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves Article 10226 Taxe d'aménagement 500,00
TOTAL 500,00	TOTAL 500,00

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**

Objet : Avenant n°2 au contrat de PUP conclu avec Nicolas Ferraris

Par une délibération datée du 7 février 2012, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de projet urbain partenarial avec M. Nicolas Ferraris visant à l'extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales ainsi qu'à l'extension du réseau d'alimentation électrique.

Par une délibération datée du 18 décembre 2018, le conseil municipal a adopté un avenant à ladite convention de PUP. Il convient, par le biais d'un nouvel avenant, de mettre à nouveau à jour cette convention de PUP ; il apparait en effet que des travaux supplémentaires sont nécessaires et à prévoir.

Le projet d'avenant n°2 est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de PUP signée avec M. Nicolas Ferraris

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ce PUP

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**